

Extraits de la charte de l'éco-mariner

La Mer est ma compagne, mon défi, l'objet de mes rêves et l'un de mes derniers espaces de liberté. Mais je sais que chacun de mes faits et gestes a une incidence sur son devenir, sur ce que mes enfants y trouveront, sur les animaux qu'ils pourront y rencontrer, sur la qualité de ses eaux. Pour qu'elle ne devienne pas un espace sacrifié, un lieu pollué ou réglementé à outrance, je prends dès maintenant mes responsabilités. Je m'informe sur les conséquences de mes actes et je m'engage en connaissance de cause.



Art 1 – Je ne jetterai aucun déchet non biodégradable par-dessus bord. Pour ce, je prends avant de partir toutes les dispositions nécessaires pour n'embarquer que le minimum d'emballages, prévoir des solutions de tri et de rangement pour (...) faciliter leur gestion à terre.

Art 3 – Au moment de choisir et d'acheter un antifouling ou un produit d'entretien pour mon bateau, j'agis en consommateur responsable en privilégiant systématiquement ceux qui sont le plus respectueux de l'environnement (...).

Art 4 – Pour la vaisselle, l'entretien et la toilette, je n'utilise que des produits (...) naturels et biodégradables. Je limite ma consommation d'eau douce, à terre comme en mer.

Art 5 – J'équipe mon bateau de réservoirs de stockage pour les eaux noires et les eaux grises et privilégie, lorsque je suis sur le catway, les équipements portuaires.

Art 6 – En mer, j'observe et je signale tout ce qui peut contribuer à identifier rapidement une source de pollution (...) et favorise ainsi une intervention pour en limiter l'impact (...).

Art 7 - Je privilégie les corps-morts et les mouillages installés par les autorités locales aux ancrages forains, toujours préjudiciables aux herbiers, aux récifs coralliens et à la faune qui s'y dissimule (...).

Art 8 – Je respecte la limitation de vitesse à proximité des îlots et dans les chenaux d'accès (2 à 3 noeuds) pour ne pas affoler les animaux par le bruit ni détruire les berges par l'onde des vagues.

Art 9 – Si j'envisage de débarquer sur un îlot inhabité par l'homme, je vérifie que celui-ci n'est pas protégé ni interdit en période de nidification (...).

Art 11 – Je respecte les zones de vie des mammifères marins (...).

Art 12 – J'ai pris connaissance des lois et des réglementations relatives à la pollution en mer et à la protection des animaux. Je m'engage à les respecter.